

CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 07 octobre 2013 à 18:00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SAINTE-MARIE, Maire de MERIGNAC.

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Michel SAINTE-MARIE, Bernard LE ROUX, Marie RECALDE, Alain ANZIANI, Régine MARCHAND, Joëlle LEO, Gérard CHAUSSET, Martine VIC, Daniel MARGNES, Joël GIRARD, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Jean Marc GUILLEMBET, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, Fatou DIOP, René SABA, Martine CHAPEYROU, Désiré ESTAY, Francis BAQUE-LAGAHE, Claude MELLIER, Christian DEDIEU, Michèle ISTE, Jean Claude PRADELS, Michel RANSON, Martine ROUZOUL, Hubert GEORGE, Marie-Christine EWANS, Catherine DARTEYRE, Thierry TRIJOLET, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Isabelle HAYE, Anne-Eugénie GASPAS, Valéry LAURAND, Anne COUPLAN, Dominique VAILLANT, Andrée MARBACH, Bernard GONZALEZ, Hélène ROUGIER, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Mauricette BOISSEAU à partir de la délibération n°2013-145, Pierre GIRARD à partir de la délibération n°2013-125.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Claude BAUDRY à Marie RECALDE, Mauricette BOISSEAU à Michèle COURBIN de la délibération n°2013-122 à la délibération n° 2013-144, Pierre GIRARD à Alain ANZIANI de la délibération n°2013-122 à la délibération n° 2013-124, Françoise SCHNEIDER à René SABA, Nicolas BRUN à Alain CHARRIER, Vincent COEURDEROY à Christine PEYRE

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Cigdem TAS, Fabien ROTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel MARGNES

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2013

Monsieur le Maire

Souhaite intervenir, avant de le mettre aux voix, sur l'adoption du procès-verbal du précédent Conseil Municipal. Il indique qu'en raison d'un problème technique, l'intégralité des débats de la séance précédente n'a pu être enregistrée.

Le présent compte rendu ne constitue, dès lors, qu'une retranscription partielle des débats établis notamment grâce aux productions remises par les intervenants, suite à la demande faite en ce sens le 31 juillet 2013, aux Présidents des différents groupes.

Monsieur MILLET

Indique que c'est la troisième fois en trois ans que le Conseil Municipal n'est pas retranscrit dans son intégralité.

La 1^{ère} fois c'était le 11 avril 2011, la 2^{ème}, le 1^{er} octobre 2012 et maintenant le Conseil de juillet. C'est donc la troisième fois qu'un sujet sensible ne portera aucune trace des réactions de l'opposition. Tout a été effacé.

Une Ville qui a plusieurs dizaines de millions d'euros de budget peut tout de même acheter un magnétophone afin de garantir la parfaite retranscription des débats.

Le personnel de la Ville n'est pas en cause, la responsabilité est ailleurs.

De plus, les réunions de déminage, organisées par le 1^{er} adjoint ne suffiront pas à calmer notre indignation.

L'un des plus graves errements financiers de l'actuelle majorité est rayé des tablettes officielles. Il s'agit du dossier du Conservatoire.

Faut-il y voir une fatalité ? Certainement pas. Puisque plusieurs demandes ont été formulées préalablement.

Si l'on met en perspective ce nouvel incident avec la suppression des publications des groupes d'élus au sein de Mérignac Magazine – ce qui n'a pas été le cas il y a six ans, avant la période des élections municipales – on peut donc craindre un verrouillage de la communication qui ne peut profiter qu'à ceux qui veulent que seuls leurs messages passent auprès de la population.

Il ajoute que dans le dernier numéro de Mérignac Magazine, ne se trouve aucune communication des groupes qui composent cette assemblée. Cependant le travail effectué par la majorité actuelle continue d'être communiqué aux Mérignacais. Cela crée un très grave déséquilibre et mériterait un réexamen.

Il ne voit pas pourquoi les groupes d'élus cesseraient de pouvoir s'exprimer dans ce document.

La répartition, des surfaces allouées aux articles, est faite proportionnellement à chaque groupe.

Il est donc dommage que ces incidents et cette nouvelle règle de publication viennent ternir l'exercice de la démocratie dans notre commune.

Comment voter un procès-verbal incomplet ? Ce n'est pas possible.

Thierry MILLET et son groupe votent "contre" puisque c'est ce constat qui les y amène.

Monsieur le Maire

Répond au sujet de la page réservée aux groupes politiques.

Il est vrai que pendant les mois qui précédaient la campagne électorale 2008, les textes ont continué d'être publiés.

La question s'est posée, emportée par le principe de précaution. L'objectif est que juridiquement, le fait de publier ne donne pas lieu à de quelconques recours.

Il est bien normal que la revue municipale continue d'exposer ce qui se fait à Mérignac.

C'est un principe de précaution, peut être un peu excessif, mais c'est un rempart contre des décisions de justice inconnues.

En ce qui concerne le procès-verbal, il ne souhaite pas refaire l'historique. Mais il souligne que l'opposition n'a pas répondu à la sollicitation faite de remettre par écrit leurs interventions et lui non plus d'ailleurs. Mais il remet la sienne à Monsieur PECCABIN afin de l'inclure dans ce Conseil Municipal. Il invite l'opposition à faire de même. Il n'ira pas plus loin dans cet échange.

Il remet aux voix ce procès-verbal tel qu'il a été présenté.

Il rappelle qu'à la suite de ces incidents, extrêmement fâcheux, le Conseil s'est désormais doté de la présence d'une sténopiste qui enregistre les débats et prend des notes.

ADOpte A LA MAJORITE.

CONTRE : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/UDI/GE/DLR et Apparentés - Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac".

- ETABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- De conclure avec la Société OTIS, sise 3 place de la Pyramide la Défense 9 à Puteaux 92 800 représentée par l'Agence de service de Bordeaux, 270 avenue Jean Mermoz 33 327 EYSINES, un contrat relatif à la maintenance de l'ascenseur installé Ecole Primaire du Burck.
- De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en référé introduite par la Société SICOM, enregistrée le 27 juin 2013, sous le n° 1302404.
- De conclure avec la société APAVE, domiciliée ZI Avenue Gay Lussac – 33 370 Artigues Prés Bordeaux, un avenant au marché de Contrôle Technique pour une mission complémentaire dans le cadre de la construction d'un équipement public social et culturel sur le quartier de Beaudésert.
- De conclure avec la société BTP CONSULTANTS, domiciliée Parc d'activités Canteranne – Avenue de Canteranne – 33 608 Pessac cedex, un avenant au marché de Contrôle Technique pour une mission complémentaire dans le cadre de la restructuration et de la réhabilitation du château du Burck.
- De signer, dans le cadre des Escales d'Eté 2013, les différents contrats avec les compagnies (voir liste ci-jointe), pour un montant total de 42.463,18 €. Les frais de repas et d'hébergement pourront être également pris en compte par la Ville.
- De conclure avec la Société SOGELING, sise 131 chemin du Bac à Traille, les Portes du Rhône à Caluire et Cuire - 69647, un contrat relatif à l'adhésion à la plateforme de dématérialisation du portail Internet DICT.fr spécialisée dans la conception et le développement de solutions logicielles pour le traitement des déclarations et documents liés à la réalisation de chantiers à proximité des réseaux et la dématérialisation des échanges.
- De conclure avec la Société SEES, sise 7 Rue Faraday, ZI du phare à Mérignac 33700, un contrat relatif à maintenance du système de sécurité incendie installé au Stade Nautique Jean Badet.
- De conclure avec PACT HABITAT DEVELOPPEMENT DE LA GIRONDE un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale libération des sites et relogements des Gens du Voyage sédentarisés qui a pour objet de suspendre les deux dernières facturations.
- De signer avec la société SO.N.E.S.DI un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de jeux pour les écoles maternelles, centres de loisirs et crèches lot 1 : structure ludique en HPL pour les écoles maternelles.
- De signer avec la société OSE LOISIRS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de jeux pour les écoles maternelles, centres de loisirs et crèches lot 2 : jeu ressort double en HPL.
- De signer avec la société SO.N.E.S.DI un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de jeux pour les écoles maternelles, centres de loisirs et crèches lot 3 : tunnel ajoure en inox avec 4 poteaux en inox.

- De conclure avec la Société APOLOGIC Informatique, sise 2 rue du Noroît, ZA des Alleux à Taden Dinan 22107, un contrat relatif à la maintenance des logiciels de gestion des services à la personne utilisé par le service des Affaires Sociales de la Ville.
- De conclure avec la Société SAGE, sise immeuble le Colisée 2 - 10 rue Fructidor à Paris 75017, un avenant de transfert relatif au changement de dénomination sociale de la Société SAGE, par la mise en cession de fonds de commerce de l'entreprise à la Société SALVIA Développement sise Le millénaire 2 - 35 rue de la Gare à Paris 75 019, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 791 960 768.
- De conclure avec la Société SOMFY, sise 50 Avenue du Nouveau Monde 74300 Cluses, un contrat relatif à maintenance et d'assistance hot line de l'automatisme des brises soleil installés à la Médiathèque.
- De conclure avec la Société HOROQUARTZ, sise 46 rue de la Capitale du Bas Poitou à Fontenay le comte 85 205, un avenant relatif la maintenance du progiciel complémentaire faisant suite à l'acquisition du matériel installé au service des sports de la Ville.
- De signer avec la société INTENCITE un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'étude sur la structure commerciale du centre ville.
- De conclure avec la société Yves COUGNAUD, domiciliée Mouilleron-le-Captif - 85 035 LA ROCHE SUR YON, un marché à procédure adaptée relatif à l'installation de structures modulaires provisoires au Burck.
- De conclure avec la société SERMET, domiciliée 1 rue Séjourné – 94 000 CRETEIL, un marché à procédure adaptée relatif à une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur urbain pour la commune de Mérignac.
- De signer avec la Société MAJENCIA un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison et montage de mobiliers de bureau, rangements et sièges pour la ville de Mérignac lot 1 mobilier de rangement et de bureau.
- De signer avec la Société TSABE'M un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture, livraison et montage de mobiliers de bureau, rangements et sièges pour la ville de Mérignac lot 2 sièges.
- De signer avec la Société Publique Locale Bordeaux Aéroport – 25 rue Marcel Issartier à Mérignac, une convention de prestations de service afin de réaliser des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière dans la zone de l'Aéroport, pour un montant de 83.000 € TTC et ce pour l'année 2013.
- De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Madame Marjorie SCHNELL enregistrée le 30 mai 2013, sous le n° 1301947-2.
- De désigner la SCP Noyer – Cazcarra, 168 rue Fondaudège à Bordeaux pour représenter les intérêts de la Ville à l'audience du mercredi 6 novembre 2013 devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux contre Monsieur Arthur RAMOS D'ASCENCAO (n° de parquet 11172000446).
- De signer avec les comités d'entreprises de la Lyonnaise des eaux et de la SGAC, une convention de mise à disposition du terrain de football situé au lieu-dit "Cap-Roux" avenue du

Château d'eau à Mérignac pour la saison sportive 2013/2014 reconductible chaque année, et ce, à titre gratuit.

- De conclure avec DEKRA INSPECTION domiciliée Immeuble Aurélien 29, avenue Champollion – BP 43797 – 31 037 Toulouse, un avenant au marché passé selon la procédure adaptée relatif aux vérifications périodiques lot 1 vérifications périodiques des installations techniques des bâtiments communaux pour l'ajout de deux prestations supplémentaires.
- De conclure avec la société TONEL, domiciliée 31 avenue Léonard de Vinci – 33 600 PESSAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension du gymnase Herriot – Lot 1 Démolition/Gros œuvre.
- De conclure avec la société ALUMIN, domiciliée 3 rue François Arago – 33 700 MERIGNAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension du gymnase Herriot – Lot 3 Menuiseries extérieures aluminium.
- De conclure avec la société SYNERGIE HABITAT, domiciliée quai Carriet- PA des Docks Maritimes – 33 310 LORMONT, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension du gymnase Herriot – Lot 4 Menuiseries bois.
- De conclure avec la société GLOBAL BUILDING CONCEPT, domiciliée 3 square des Bosquets – 33 700 MERIGNAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension du gymnase Herriot – Lot 5 Plâtrerie.
- De conclure avec la société GLOBAL BUILDING CONCEPT, domiciliée 3 square des Bosquets – 33 700 MERIGNAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension du gymnase Herriot - Lot 6 Faux plafonds.
- De conclure avec la société Electricité JP FAUCHE, domiciliée 6 avenue de Marsaou – 33 610 CANEJAN, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension du gymnase Herriot – Lot 7 Electricité basse tension.
- De conclure avec la société LARREY, domiciliée 164 quai de Brazza – 33 100 BORDEAUX, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension du gymnase Herriot – Lot 8 Peinture.
- De conclure avec la société GUENNEC ET FILS, domiciliée 9 Les Graves– 33 190 LAMOTHE LANDERRON, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension du gymnase Herriot – Lot 9 revêtement sols souples.
- De désigner la SELARL Patricia MATET-COMBEAUD – 17 rue du Commandant Cousteau – 33100 Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville devant la Cour d'Appel de Bordeaux dans le cadre de l'affaire opposant la Ville à la Société Kart System et enregistrée sous le numéro 13/00720.
- De signer avec la Société BACQUEYRISSÉS S.A. un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison d'un minibus 19 places plus chauffeur.
- De conclure avec la société SERSET, domiciliée 4 place Armand Cassé – 33 600 PESSAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux de rénovation chauffage et ventilation de la chaufferie de la salle des sports R.Brettes.

- De conclure avec le Cabinet d'Architecture BARIAC & TRILLAUD ASSOCIES, domicilié 21 rue F. de Chateaubriand – 33 150 CENON, un marché à procédure adaptée restreinte relatif à la désignation d'un maître d'œuvre en vue de l'aménagement d'un foyer pour la section FCE Arlac.
- De conclure avec la société SERVICE PUBLIC 2000, domiciliée Rue des Taitbout – 75 009 PARIS, un marché à procédure adaptée relatif à la désignation d'un Programmiste pour la réhabilitation du stade nautique Jean Badet.
- De conclure avec la Société TEAMNET, sise 10 rue Mercoeur à Paris 75011, un contrat relatif à la prestation d'hébergement du progiciel Axel Portail Familles et ses services associés.
- De conclure avec la société CHANTIERS D'AQUITAINE, domiciliée 29 avenue des Martyrs de la Libération – 33 704 Mérignac, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'enfouissement des réseaux aériens EDF- France Télécom- Numéricâble.
- De conclure avec la Société GFI, sise 12 rue Rouget de Lisle à Issy-les-Moulineaux 92130, un contrat relatif à prestation d'assistance et de maintenance des éléments du système progiciel GFI utilisé par le CCAS.
- De signer avec SOCOTEC un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant des enfants de moins de 6 ans.
- De conclure avec la Société EUROSTUDIO, sise 4 place Félix Eboué à Paris 75 012, un contrat relatif à la maintenance du logiciel de Conception Assistée par Ordinateur nommé arc+ utilisé par le service technique de la Ville.
- De conclure avec la Société Cabinet Ingénierie Bâtiment, sise 49 rue Merle à PESSAC 33600, un contrat relatif à la mission complémentaire de coordonnateur Sécurité et Protection de la Sant du projet Tram phase 3 situé avenue de la Forêt à Mérignac.
- De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre des requêtes introduites par la SCI LE CLUB DES CINQ enregistrées le 11 juillet 2013 et le 16 août 2013, sous les numéros 1302591-2 et 1303051.
- De signer avec la société Avalon sise 53 rue Blanche – 75009 Paris, une convention de mise à disposition temporaire du stade nautique Jean Badet pour les besoins du tournage de la série "Vestiaires", les 2 et 3 septembre 2013 et ce à titre gratuit.
- De signer avec la société d'assurance GMF – 10 avenue de Chavailles – 33520 Bruges, une convention de partenariat dans le cadre de l'action de sensibilisation à l'éco-conduite, le 20 septembre 2013, durant la semaine européenne de la mobilité, et ce à titre gratuit.
- De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la procédure juridictionnelle d'exécution introduite par Madame Nadine SAINT FLOUR, enregistrée le 4 juillet 2013, sous le n° 1302534-5.
- De signer un contrat avec la Société NEOPOST FRANCE, 3-5 boulevard des Bouvets 92747 NANTERRE CEDEX, afin d'accéder à la solution logicielle accessible en mode web "Mesenvois.fr" qui permet l'envoi de courriers tracés de la Poste via la machine à affranchir d'une durée d'un an, pour un montant de 2.262 € H.T comprenant le forfait, l'installation ainsi que l'achat d'un lecteur CAB et le contrat de service du lecteur.

- De signer avec les Etablissements Scolaires Anatole France maternelle et primaire, et l'Association Amicale Laïque la Glacière une convention dans le cadre de la mise à disposition des locaux scolaires durant l'année scolaire 2013/2014, à titre gratuit.
- De conclure avec la Société CHÂTEAU D'EAU, sise 185 avenue Paul Vaillant Couturier, ZI Block Praeger à la Courneuve 93 126, et par délégation son agence située ZI de Canéjan 13, rue Pierre Paul de Riquet à Canéjan 33 610, un avenant au contrat initial de mise à disposition de fontaine à eau sur les différents sites de la Ville suite à l'ajout d'une fontaine de type EMAX et son support sis au Conservatoire - 7 place Jean Jaurès à Mérignac.
- De signer avec la Police Nationale Brigade Canine de Bordeaux une convention pour l'utilisation de la salle de musculation du complexe Daniel Colombier à Mérignac de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.
- De signer avec l'association Décllic Photos Mérignac – rue Erik Satie – 33700 Mérignac, une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, pour la période du 10 au 27 septembre 2013, et ce, à titre gratuit.
- De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Madame Françoise TORCHON auprès de la Cour Administrative d'Appel et enregistrée le 20 août 2013, sous le n° 13BX02431.
- De désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par la Société Gilbert PENA enregistrée le 9 juillet 2013, sous le n° 1302561-2.
- De signer avec Arts et Loisirs d'Arlac et l'association VialaRue, une convention de partenariat dans le cadre de l'organisation du Festival Arts et Vendanges 2013, pour la mise en place de la régie technique de la manifestation pour un montant total de 1.600 euro.
- De signer avec l'association Monts et Merveilles, un contrat de cession pour le spectacle "Cross Country", les 14 & 15 septembre 2013, dans le cadre des Journées du Patrimoine, pour un montant de 3.500 euro TTC.
- De signer avec Jean Paul SARRAILH, 16 allée des Fougères à Mérignac, une convention pour la mise en place d'une exposition de photographies, intitulée "les liseuses", à la bibliothèque du Burck et ce à titre gratuit.
- De signer avec l'association Effort 2 Conscience, une convention pour la mise en place d'ateliers de Musique Assistée par Ordinateur, les 5, 12, 23, 25, 29 et 31 octobre 2013 à la Médiathèque, pour un montant TTC de 1.080 euro.
- De signer avec la Ludothèque "Place au Jeu", une convention pour des animations de jeux de société dans les locaux de la médiathèque, les samedis de septembre à décembre 2013, pour un montant mensuel de 425 euro TTC.
- De signer avec la Ville de Bordeaux, une convention de prêt pour la mise à disposition à la bibliothèque municipale de Bordeaux, à titre gracieux, d'un ensemble de quatre malles sur roulettes intitulé "La Malle La Fontaine", de septembre à décembre 2013.

- De signer avec l'ESPE d'Aquitaine, une convention de mise à disposition des locaux du château de Bourran, les 14 et 15 septembre 2013, dans le cadre des Journées du Patrimoine, et ce à titre gracieux.
- De signer avec Eric DUPISSON, alias Eric HOLDER, une convention pour une animation dans le cadre de "1001 feuilles", le 5 octobre 2013, pour un montant TTC de 200 €.
- De signer avec Marie Caroline COUTIN, une convention pour un spectacle de contes, à la Bibliothèque de Beaudésert, à la Maison d'Accueil Spécialisée et dans le Bibliobus, d'octobre 2013 à avril 2014, pour un montant TTC de 1.380 €.
- De conclure avec la société ARIACH V. SAUTOU & ASSOCIES, domiciliée 4, rue André Almey - 33 700 Mérignac, mandataire du groupement solidaire ARIACH V. SAUTOU & ASSOCIES - SALVIA Expertises Ingénierie – ACI et ETBA, un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour fixer le coût de réalisation de l'opération et le seuil de tolérance numéro 2 dans le cadre de l'aménagement de la crèche Pomme d'Api.
- De conclure avec la Société OTIS, sise Agence de Bordeaux, 270 avenue Jean Mermoz à Eysines 33 327, un avenant au contrat relatif à la maintenance des ascenseurs sis groupe scolaire Jean Jaurés et groupe scolaire Bourran
- De conclure avec la Société OTIS, sise Agence de Bordeaux, 270 avenue Jean Mermoz à Eysines 33 327, un avenant au contrat relatif à la maintenance de l'ascenseur sis école primaire du Burck
- De conclure avec la Société OTIS, sise Agence de Bordeaux, 270 avenue Jean Mermoz à Eysines 33 327, un avenant au contrat relatif à la maintenance des ascenseurs sis la Chartreuse et groupe scolaire Ferdinand Buisson
- De conclure avec la Société OTIS, sise Agence de Bordeaux, 270 avenue Jean Mermoz à Eysines 33 327, un avenant au contrat relatif à la maintenance de l'ascenseur sis Villa Exshaw
- De conclure avec la Société OTIS, sise Agence de Bordeaux, 270 avenue Jean Mermoz à Eysines 33 327, un avenant au contrat relatif à la maintenance de l'ascenseur sis maison des associations
- De conclure avec la Société Compétence Ingénierie Services, sise 24 rue Sainte Monique à BORDEAUX 33074, un avenant relatif à la mission de suivi pour le contrôle technique et financier de l'exploitation du stade nautique
- De signer avec la Compagnie La Marge Rousse – 62 rue Borie – 33300 Bordeaux, une convention pour l'organisation d'une séance de lectures théâtralisée et musicales à la bibliothèque du Burck, le vendredi 4 octobre 2013, pour un montant TTC de 130 €.
- De signer avec la compagnie Bougrelas – 16 rue Saint James à Bordeaux, une convention d'occupation de la salle de la Glacière, les 27 et 28 septembre, du 30 septembre au 3 octobre et du 7 au 11 octobre 2013, pour la création du spectacle "Gluten Boob", et ce à titre gratuit. Les repas des 4 intervenants seront pris en charge par le restaurant municipal.
- De signer avec l'association Cap Sciences, une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, afin de procéder, dans le cadre de la semaine de l'espace, à

l'exposition "Côté sciences Air et Espace", du 26 septembre au 7 octobre 2013 et ce à titre gratuit.

- De signer avec la Maison Européenne de la Photographie – 82 rue François Miron, une convention d'exposition photographique pour les œuvres de Sebastiao SALGADO, "un regard engagé", du 4 octobre au 1^{er} décembre 2013 à la Vieille Eglise Saint Vincent de Mérignac.
- De conclure avec la société TROISEL, domiciliée 104 avenue Jean Monnet – 33 700 MERIGNAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension du gymnase Herriot – Lot 2 Charpente métallique, couverture, étanchéité.
- De conclure avec la société TONEL, domiciliée 31 avenue Léonard de Vinci – 33 600 PESSAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 1 Démolition/Gros œuvre.
- De conclure avec la société CMCA, domiciliée Zone industrielle- BP 45 – 40 801 AIRE SUR L'ADOUR, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 2 Charpente métallique.
- De conclure avec la société TROISEL, domiciliée 104 avenue Jean Monnet – 33 700 MERIGNAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 3 Serrurerie.
- De conclure avec la société SYNERGIE HABITAT, domiciliée Quai Carriet- PA des docks Maritimes- Bât 2C – 33 310 LORMONT, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 4 Menuiseries extérieures.
- de conclure avec la société MCE PERCHALEC, domiciliée 11 rue J.F de la Pérouse – 33 290 BLANQUEFORT, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 5 Menuiseries intérieures.
- De conclure avec la société GLOBAL BUILDING CONCEPT, domiciliée 3 square des Bosquets – 33 700 MERIGNAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour la crèche Maison de Pierre – Lot 6 Plâtrerie.
- De conclure avec la société LARTIGAUT, domiciliée 1 rue Boistaud – 33 200 BORDEAUX, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 7 Carrelage.
- De conclure avec la société GLOBAL BUILDING CONCEPT, domiciliée 3 square des Bosquets – 33 700 MERIGNAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 8 Faux plafonds.
- De conclure avec la société SERSET, domiciliée 4 place Armand Cassé – 33 600 PESSAC, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 9 Plomberie/sanitaire.
- De conclure avec la société Electricité industrielle JP FAUCHE, domiciliée ZI de la Briqueterie- 6 avenue Marsaou – 33 610 CANEJAN, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 10 Electricité.

- De conclure avec la société LARREY, domiciliée 164 quai de Brazza – 33 100 BORDEAUX, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 11 Peinture.
- De conclure avec la société GUENNEC & FILS, domiciliée 9 Les Graves – 33 190 LAMOTHE LANDERRON, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux pour l'extension des Ateliers Municipaux – Lot 12 Revêtements de sols.
- De signer avec l'association CELESTIN T – 8 Jeannot Ouest – 33210 ROAILLAN, un contrat de cession pour l'organisation et la réalisation, dans le cadre de la manifestation "le Burck s'illumine", le 16 novembre 2013, d'ateliers d'artifices, d'un concert et d'un spectacle pyrotechnique, pour un montant de 14.800 € net.
- De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 1 : aspirateur eau et poussière.
- De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 3 : cabine semi rigide pour tracteur Kubota.
- De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 4 : débroussailleuses thermiques 2T.
- De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 5 : remorque.
- De signer avec l'Association Arts et Loisirs d'Arlac, centre socioculturel, une convention pour autoriser l'utilisation de la salle de motricité de l'établissement scolaire Marcellin BERTHELOT Marternelle pour :
 - les activités Yoga, le jeudi de 18h30 à 21h et le mercredi de 17h30 à 21h45.
 - Le stretching postural, le mardi de 20h à 22h00.
 La ville de Mérignac met à disposition les locaux à titre gratuit pour l'année scolaire 2013/2014.
- De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 7 : taille-haies thermiques 2T.
- De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 10 : tronçonneuses thermiques 2T.
- De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 11 : désherbeurs thermiques.
- De signer avec la société AGRI 33 SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 12 : débroussailleuse avec système de lame réciproque.

- De signer avec la société SARL RULLIER EV un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 14 : plaque vibrante.
- De signer avec la société AGRI 33 SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 15 : nettoyeurs haute pression.
- De signer avec la société SARL RULLIER EV un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 16 : groupe électrogène.
- De signer avec la société AGRI 33 SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 18 : tondeuses autotractées.
- De signer avec la société DESTRIAN SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de matériels d'entretien d'espaces verts pour le service des sports et le centre technique de l'environnement lot 6 : souffleurs à main et à dos 2T.
- De signer avec l'INSUP Formation un marché passé selon la procédure adaptée relatif à favoriser l'insertion des publics fragiles en difficultés ou en recherche d'emploi par les TIC.
- De signer avec Le Musée Imaginé, une convention pour l'organisation d'exposition à la Vieille Eglise Saint Vincent de Mérignac ainsi que des visites commentées, pour la période allant du mois d'octobre 2013 au mois de janvier 2014, pour un montant de 1.380 € TTC.

2013-122 RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX - COMMUNICATION

Monsieur le Maire

Donne la parole aux différents groupes et rappelle que ce rapport ne nécessite pas de vote.

Madame ISTE

Souligne que la présentation de ce rapport est claire, simple et bien détaillée.

En 2012, un très fort taux d'investissement a permis la réalisation de grands projets utiles à l'ensemble de la collectivité. Le Grenelle des mobilités ouvre la voie à la structuration des déplacements. Ce sont 55 000 hectares pour la nature, 50 000 logements autour des axes de transports, engagement pour la grande salle de spectacle, l'achèvement du pont CHABAN-DELMAS etc.

Pour notre commune, outre l'extension de la ligne A qui est la partie la plus visible des moyens mis à notre disposition, elle attache une grande importance au contrat de codéveloppement. En effet c'est un contrat gagnant-gagnant, communes-CUB.

Les communes ciblent ainsi les projets qui leur tiennent à cœur avec l'assurance d'une réalisation dans les trois ans. Ainsi la CUB conforte la sincérité de son budget et programme plus facilement ses projets.

Mérignac, grâce à la collaboration des élus et des agents des deux parties, a pu engager des travaux de voirie importants tout en recevant une aide pour la valorisation, entre autre, des projets culturels.

Deux grands motifs de satisfaction avec une part prise pour le logement et l'habitat avec l'assurance du Président de faire produire plus de logements sociaux et l'engagement de faire réduire la facture d'eau des citoyens de la CUB dès 2013.

Le groupe Communiste a beaucoup œuvré pour l'ensemble de ces points. Ils sont des atouts majeurs pour que l'agglomération reste accessible à tous.

Madame ISTE regrette le peu de visibilité accordée à "l'économique". En effet, même si à Mérignac on trouve beaucoup de satisfactions, il ne faut pas oublier que certaines entreprises ont disparu de notre paysage.

Si on veut atteindre les 75 000 emplois en 2030, l'installation d'entreprises est vitale pour l'agglomération. Les réserves foncières ne sont pas suffisantes et les entreprises se réfugient sur les grands terrains disponibles des communes hors CUB.

Mérignac reste attractive, mais il faut poursuivre l'effort. Elle souligne que les élus s'y engagent.

Un autre point de satisfaction serait : « *privilégier l'intelligence collective, la mutualisation, la concertation et le développement de partenariats* », ainsi se créeront un vrai partage et une véritable adhésion au projet futur.

C'est pour cela aussi que le groupe Communiste refuse la mise en œuvre de la métropole par décret. La discussion n'a pas commencé avec la population, il ne faut pas aller trop vite.

Les arguments sont, qu'il faut avancer et que l'avenir est au groupe métropole : pour qui ?

On voit les grosses métropoles se gorger de populations pauvres, de chômeurs, de déserteurs de campagnes appauvries. Donnons d'abord les moyens aux communes de fonctionner pour qu'elles exercent pleinement leur rôle de service public. Elles sont les premières interlocutrices des citoyens.

C'est ce que dit Vincent FELTESSE dans son édito : « *la Commune est et restera le maillon essentiel du lien avec les habitants, elle continuera à agir pleinement là où les enjeux de proximité et la réactivité demeurent des priorités* ». La CUB doit rester un lieu de coopération et d'échange entre chaque commune membre et le Département.

Madame ISTE revient au rapport de 2012. Outre les gros projets mis en avant, la CUB initie de nombreux petits projets, souvent structurants pour l'agglomération : le développement de la fibre optique sur tout le territoire, l'aide à la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration des centres de recyclage, la collaboration internationale, l'aménagement d'espaces publics, la commande artistique dont vient de bénéficier Mérignac, le financement des vélos, et bien d'autres.

Tout cela ne se fera pas sans les 2 800 agents de la CUB, agents de voirie, de la collecte des ordures ménagères. Ils sont souvent invisibles et tous attachés aux services publics. Ils répondent " présents " lors des coups durs comme lors des inondations du mois de juillet.

Ils sont mobilisés au quotidien pour que la grosse machine fonctionne. Elle leur rend hommage.

2014 verra un autre fonctionnement pour les élus. Elle souhaite cependant que l'intelligence l'emporte sur l'ambition personnelle et que la gouvernance nouvelle réalise d'aussi beaux projets que ceux de cette année 2012.

Monsieur CHAUSSET

Indique que la CUB initie beaucoup de projets dont des actions pour la commune de Mérignac : la rue Jean Monnet, l'avenue de la Forêt actuellement en chantier, des passages piétons, des dépressions charretières, des trottoirs, des actions en matière de voirie, pour les voitures, les vélos et les piétons et en matière d'assainissement, elle a fait face aux imprévus, notamment les intempéries de cet été.

Sans oublier le tramway, c'est le chantier majeur pour la CUB y compris à Mérignac. La Ville est "en partie éventrée" par les travaux pour la conclusion de l'extension afin de permettre la mise en service de la ligne A au 1^{er} janvier 2015.

La CUB c'est un investissement de 435 millions d'euros, soit le meilleur millésime depuis 2008. L'année 2012 a été rythmée par ses nombreux projets structurants.

Il met en avant le logement social, avec un résultat conforme à l'objectif de production de plus de 9 862 nouveaux logements entre 2012 et 2014, le tramway, le pont CHABAN-DELMAS, l'adoption de la politique communautaire en faveur du vélo. Ainsi que la conclusion du Grenelle de la mobilité pour qui on attend du concret.

Ce sont également des actions en matière d'écocitoyenneté avec la distribution gratuite de 15 000 composteurs et la baisse du prix de l'eau. Elles sont issues de la politique de la CUB qui nous concerne tous.

D'autres actions sont moins visibles comme la création de la SPL qui est chargée de la mise en œuvre des projets pilotes dans le cadre de la démarche 50 000 logements.

Deux sites "projets" sont concernés à Mérignac "Mérignac Soleil" et "Pichey".

Dans l'agglomération la plus étalée de France, n'oublions pas que l'enjeu est double : répondre à la demande de logements et permettre des déplacements facilités en mode de transports collectifs.

Une année avec une progression très importante de 7,7 % de fréquentation supplémentaire pour les tramways, les bus ainsi que le succès indéniable du Vcub et du parc relais.

Cette politique volontariste est à mettre à l'actif de la CUB et il semble important que l'on puisse poursuivre dans ce cadre.

Pour conclure, l'année 2012 a été marquée par un nouveau souffle donné à l'intercommunalité.

Monsieur CHAUSSET cite Martignas sur Jalles qui intègre la CUB. C'est aussi l'extension des compétences de la communauté urbaine dans le champ du numérique, des réseaux de chaleur et de froid et du soutien aux manifestations culturelles.

Le groupe des Verts est favorable à l'évolution des compétences de la CUB et que les projets d'interagglomérations soient définis par des politiques et des schémas d'intérêt communautaire qui permettent ainsi une mutualisation et des actions de la CUB en faveur d'équipements et de politique. Il donne comme exemple le projet du futur stade nautique de Mérignac où il semble inconcevable que la CUB n'apporte pas son obole comme elle le fait hors compétences pour le Grand Stade.

Le fera-t-elle pour le stade CHABAN-DELMAS ou celui du JARD ? Il l'espère pour le stade nautique.

Monsieur CHAUSSET regrette l'intervention de la CUB en ce qui concerne les projets du Grand Stade et la ligne "Grande Vitesse". Elle ne lui semble pas en rapport avec les difficultés financières des collectivités.

Monsieur MILLET

Souligne qu'il est difficile de retracer en quelques mots une année complète d'actions de la CUB.

Dans ces dossiers, on relève du concret comme l'achèvement de la construction du pont CHABAN-DELMAS. C'est une manière de plus de relier les deux rives de la Garonne et d'améliorer la circulation.

Mais aussi, de l'abstrait comme le projet métropolitain. Chacun s'est exprimé à ce sujet avec un catalogue de bonnes intentions qui parfois a plus tendance à s'occuper de "communication" que de concret.

Il faut noter qu'à la CUB certains dossiers sont pris à l'envers, comme le dossier de la croissance de la population de la métropole.

On nous présente un horizon à un million d'habitants avant de savoir quels emplois seront créés. Puis on décrète que 75 000 emplois seront créés d'ici 2030 alors que l'on se trouve dans une période économique en stagnation voire en récession. Ces chiffres paraissent à ceux qui les lisent sur un terrain de l'économie, parfaitement idéalistes.

Il a le sentiment, qu'à la CUB, on persiste à s'occuper de la métropole comme si la crise, de 2008 et 2009 et dont on connaît encore aujourd'hui les conséquences, n'avait pas eu lieu.

C'est la raison qui le pousse à refuser de voter le budget de la CUB.

Monsieur MILLET n'est plus d'accord pour que les budgets soient préparés en l'absence de toute prise en considération de la réalité de la vie de chacun de nos concitoyens.

Il se pose des questions, car chacun de nous peut constater le dynamisme et l'attraction créés autour du centre de la métropole, c'est-à-dire de Bordeaux. C'est incontestable. Les échanges avec ceux qui ont fréquenté Bordeaux indiquent que tous sont sous le charme de la Ville. Les compliments sont systématiquement émis.

Ce sont aussi les budgets de la CUB qui ont été mis en œuvre. Il faut rappeler que l'édification du tramway et des travaux concomitants ont permis de relever le niveau de la Ville centre.

En revanche, Monsieur MILLET est plongé en plein doute quand il voit ces mêmes personnes réticentes à se rendre dans notre métropole, deuxième ville la plus congestionnée de France.

C'est-à-dire que nous créons une attraction par les investissements réalisés. Mais avec celle-ci, nous avons en même temps fait des choix qui ont abouti à un effet répulsif.

Comment vont pouvoir être rentabilisées les sommes investies de cette façon ? Il en appelle au réalisme et au bon sens.

Prioritairement dans les 1^{ers} dossiers de la CUB, les investissements doivent continuer pour faciliter d'abord la circulation des personnes, les échanges harmonieux, la circulation des marchandises et de l'information. C'est à ces conditions que l'effet répulsif de la congestion du trafic sera combattu et permettra d'espérer réaliser les 75 000 emplois. Il serait heureux de les voir se créer.

Il précise que si l'on arrive à se concentrer sur ces sujets prioritaires, on aura une chance de voir un développement économique plus vigoureux, plus harmonieux, de créer de l'emploi et donc faire du vrai social. Également, d'apporter des services à notre population qui s'améliorent sans cesse. Mais dans les domaines qu'il vient de citer, on est encore loin du compte.

Monsieur ANZIANI

Explique que la CUB est une institution particulière qui associe le spécifique et qui fonctionne sous le régime de la cogestion entre les vingt-huit communes et non pas de la politique.

La CUB c'est un accord entre ces différentes communes dont il faut dégager, non pas un consensus, mais de grandes lignes de force dans le but d'un intérêt communautaire pour l'ensemble de ses actions.

Ce n'est pas facile, mais le Président FELTESSE y réussit au-delà des clivages politiques.

On connaît souvent des consensus à la CUB pour les grands dossiers et parfois avec des oppositions qui peuvent être vigoureuses. Mais globalement la CUB avance et progresse.

La CUB avance sur trois grands axes :

le 1^{er} : l'investissement, en effet, c'est la collectivité qui investit le plus avec 435 millions d'euros. Cela correspond à de l'activité économique, des emplois et des services rendus à la population. Ils sont dirigés prioritairement vers les tramways, les ponts, la voirie. C'est-à-dire vers la mobilité et la décongestion de la Ville. En ce qui concerne le tramway, aujourd'hui c'est 44 kilomètres de ligne, demain cela sera 70 kilomètres dont 10 consacrés à Mérignac. C'est un service considérable rendu à la population.

Cela faisait longtemps que la Ville de Bordeaux ne s'était pas équipée d'un pont et dont le dernier qui porte le nom de Jacques CHABAN-DELMAS est un symbole. L'autre pont "Jean-Jacques BOSCH" est prévu dans les prochaines années.

Le 2^{ème} axe est en faveur des habitants qui demandent des logements, de la nature et de l'emploi.

Le programme du logement est de 55 000 habitations, il doit être équilibré. Il ne suffit pas de construire pour construire, mais là où c'est nécessaire.

En même temps les gens veulent de la nature. Il est là l'équilibre, car il existe un programme de 55 000 hectares de nature dans la CUB. Pour nous qui sommes une Ville verte cela ne peut que nous réjouir.

Enfin, le 3^{ème} axe est celui de l'emploi car il permet le développement économique. Il se félicite de la situation de l'aéroport. Nous avons un aéroport aujourd'hui qui fonctionne bien et qui augmente son niveau de fréquentation, malgré la situation difficile de certaines compagnies. Il apporte beaucoup à la Ville de Mérignac tout comme l'Aéroparc qui est un moteur de croissance.

Il répond à Madame ISTE à la question : « *que voulons-nous pour demain* » ?

Il existe un projet de métropole et la Ville de Bordeaux sera concernée par ce projet. Est-ce que cela sera par décret ? Ce n'est pas encore réglé. Au Sénat on a voté contre le choix du décret car il faut un accord entre les différentes communes pour créer une métropole. Il est probable que l'Assemblée Nationale aura le dernier mot.

Pour Monsieur ANZIANI, l'essentiel est de connaître son contenu. Soit on met tout dans la métropole et on vide nos communes, il y est opposé, soit on mutualise avec les autres villes pour transférer à la métropole de l'équipement d'intérêt métropolitain.

Pour qu'un équipement soit transféré, il faut une majorité des deux tiers. C'est donc un consensus qui dépasse les enjeux d'une ville et les intérêts d'une formation politique dans le but de donner du contenu à la métropole.

Il croit en une métropole avec une qualité de vie maintenue et un pouvoir municipal qui permet de satisfaire au mieux les nouveaux habitants, mais aussi avec une mutualisation qui prend en compte que l'argent public est rare.

Il ne voit pas d'autre solution que la métropolisation. Il faut donner à la métropole l'ambition que nous lui souhaitons.

Monsieur le Maire

Il s'adresse à nouveau à Monsieur MILLET concernant la suppression des tribunes libres pour lui apporter des précisions sur cette décision.

Premièrement, l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal dispose que : « *ce droit est suspendu dans les six mois précédents le mois d'une élection lorsque la collectivité est intéressée par le scrutin* », ce qui est le cas. C'était déjà à l'époque le principe de précaution qui avait dicté cette phrase.

Et deuxièmement, au mois de mai, a été adressé aux Présidents de chaque groupe un courriel indiquant qu'il n'y aurait pas de tribunes libres à compter du mois d'octobre.

Monsieur MILLET

Il ne conteste nullement l'envoi de ce courriel. Cela avait provoqué, dans le précédent Mérignac Magazine, la réaction de son collègue Monsieur CŒURDEROY demandant : « *comment pouvait-on s'exprimer lorsqu'on faisait partie des rangs de l'opposition dès lors que tout était coupé comme moyen de communication* » ?

Sans compter qu'à l'époque nous ne savions pas que le procès-verbal du Conseil Municipal précédent serait tronqué d'éléments importants concernant un dossier non moins important à Mérignac.

Monsieur le Maire

Précise que ce dossier, non moins important n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

Il revient au chapitre VIII, article 3 du règlement intérieur intitulé "limite" : « *ce droit est suspendu dans les six mois précédents le mois d'une élection* ». Cette disposition a été votée unanimement, elle fait donc force de loi.

Monsieur MILLET

Souligne que Monsieur le Maire fait référence à une loi qu'il a dictée.

Monsieur le Maire

Répond que cette loi a été unanimement votée. Il clôt le débat car tout a été dit.

PAS DE VOTE

DELEGATION DE Monsieur LE ROUX

DEMOCRATIE CITOYENNE - ADMINISTRATION GENERALE - ANCIENS COMBATTANTS

2013-123 CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE PRODUCTION ET SUPPORT DES SYSTEMES D'INFORMATION : MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT - AUTORISATION

Monsieur LE ROUX

Rappelle que par délibération du 4 juillet 2011, a été créé un emploi de responsable de production et support des systèmes d'information. Il convient, dès lors, de procéder à un nouveau recrutement face aux difficultés pour trouver des personnes qualifiées.

Il est proposé afin de rendre ce poste plus attractif, de changer sa rémunération et de la passer à l'indice brut de 588 au lieu de 496, soit 170 € de plus que celle prévue précédemment. Il précise qu'aucun candidat n'avait été trouvé à cette offre.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-124 PROGRAMME D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE : ORGANISATION DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE

Monsieur LE ROUX

Depuis la loi du 12 mars 2012, un certain nombre d'emplois contractuels au sein de la collectivité peuvent bénéficier, en fonction de certaines conditions, de l'accès à la titularisation.

Il indique qu'au sein de la collectivité douze agents peuvent prétendre à cette titularisation. Les services de la DRH ont procédé à l'étude de ces dossiers et ont recensé ces douze agents. Ne voulant pas être juge et partie, la collectivité a décidé, car la loi l'oblige, de créer un jury qui valide ces demandes. La collectivité a confié ce jury au Centre de Gestion de la Gironde par l'intermédiaire d'une convention pour préciser les engagements des deux parties ainsi que les modalités financières.

Le Centre de Gestion procédera à l'ouverture des sessions. Il mettra à disposition les dossiers de candidature et désignera les membres de commission et d'évaluation.

Ce sont sur les décisions du Centre de Gestion que seront prononcées les titularisations.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-125 SYSTEME D'INFORMATION CITOYEN ET AMELIORATION GLOBALE DE LA RELATION AUX FAMILLES - CONVENTION D'AIDE FINANCIERE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION

Monsieur LE ROUX

Depuis un certain nombre d'années, est mis en place un Centre d'Information Citoyen. L'objectif est de mettre en ligne des processus pour permettre à tous les usagers de la Ville de faciliter leurs démarches. Aujourd'hui, la Ville passe à une étape supérieure avec la CAF. En effet, les propositions et les techniques mises en place, n'empêchent toujours pas d'avoir des redites et de demander plusieurs fois les mêmes documents en fonction des services.

D'où le besoin d'une centralisation de ces informations en liaison avec les services de la CAF.

Le coût pour la Ville de cette nouvelle organisation est de 75 500 euros. La CAF propose d'accompagner la Ville dans ce projet à hauteur de 17 250 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-126 ACTUALISATION DES TARIFS DU RESTAURANT DU PERSONNEL MUNICIPAL AU 1ER JANVIER 2014 - AUTORISATION

Monsieur LE ROUX

Précise qu'en ce qui concerne l'actualisation des tarifs du restaurant du personnel municipal, l'augmentation est de l'ordre de 2 %.

ADOpte A LA MAJORITE - CONTRE : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/UDI/GE/DLR et Apparentés - Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac"

2013-127 POSE D'EMETTEURS DE TELERELEVÉ SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX - CONVENTION AVEC LA LYONNAISE DES EAUX - AUTORISATION

Monsieur LE ROUX

Indique que la Lyonnaise des Eaux, au sein de la CUB, procède à une nouvelle technique pour les gros consommateurs. Elle va installer des postes de télérelevé des consommations.

À Mérignac, six sites sont concernés : le Centre de l'Environnement, le Centre Social de Beutre, le Stade du Jard, le gymnase Guy SABOURET les salles omnisports Robert BRETTEs et Pierre de COUBERTIN.

Cette installation est alimentée par un récepteur électrique avec trois antennes de réception. Elle s'apparente à une antenne radio.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention avec la Lyonnaise des Eaux qui prend en charge l'intégralité des coûts et de la mise en œuvre de ce dispositif de télérelevé.

ADOpte A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Madame MARCHAND VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

2013-128 LOGEMENTS DE FONCTION DES INSTITUTEURS - DESAFFECTATION - AUTORISATION

Madame MARCHAND

Rappelle que la Ville de Mérignac a décidé d'utiliser l'ensemble immobilier situé dans l'enceinte de l'école du Parc. Il comprend quatre logements de fonction "T4". Le projet est d'aménager des salles de cours dédiées au Conservatoire Municipal de musique en application de l'article L22.41- 1 du code général des collectivités territoriales et de la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des locaux scolaires.

L'avis du Préfet a été sollicité pour la désaffectation de cet ensemble immobilier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la désaffectation de ces quatre logements.

Monsieur le Maire

Souligne que c'est la désaffectation des salles dédiées au Conservatoire. Il précise que les travaux ont commencé depuis trois semaines.

Madame PEYRE

S'adresse à Monsieur le Maire en parallèle de cette délibération. Elle souhaite faire une remarque à propos des critiques émises sur les rythmes scolaires, tant des parents que des enseignants voire des animateurs.

Cela doit nous alerter sur la nécessité de bien réfléchir à l'organisation à mettre en place.

A Paris, selon le syndicat "SNUB" le climat général s'est dégradé dans les établissements.

Tout le monde est stressé. Les parents ne comprennent pas bien comment cela fonctionne. Les enseignants ne savent pas quoi répondre. Les animateurs passent leur temps à compter les élèves participant aux activités. Les directeurs n'ont pas les listes des enfants autorisés à partir dès 15 heures. Enfin, les élèves perdent leurs repères avec des horaires d'enseignement qui changent en fonction des jours.

Puisque vous avez eu la sagesse d'appliquer la réforme à la rentrée 2014, nous attirons votre attention sur le caractère essentiel de la concertation à mener dès aujourd'hui.

Cette évolution aura un coût dont il faudra convaincre les électeurs de son intérêt, malgré un contexte fiscal déjà insupportable, en particulier pour les classes moyennes.

Monsieur le Maire

Précise qu'effectivement nous avons bien fait de ne pas appliquer cette réforme, dès la rentrée 2013, sans avoir procédé préalablement à de nombreuses concertations.

En ce qui concerne le fondement, tout le monde est d'accord pour aller vers des rythmes scolaires mieux aménagés, mais en s'en donnant les moyens.

Il donne, donc, la parole à Madame MARCHAND qui y travaille quotidiennement.

Madame MARCHAND

Elle souligne que d'avoir eu la sagesse d'attendre la rentrée 2014, permet de pouvoir y travailler bien en amont de façon à ne pas se retrouver dans la situation citée précédemment.

Elle indique que l'échéancier du calendrier proposé par Monsieur le Maire est tenu. L'objectif est de présenter la nouvelle architecture de la semaine scolaire de vingt-quatre heures de cours donnés aux enfants en septembre 2014. La validation est proche. La concertation se fait par le biais d'un comité de pilotage, présidé par Monsieur le Maire avec l'Inspecteur des circonscriptions.

Ce comité de pilotage se réunira la semaine prochaine pour valider l'architecture de cette nouvelle semaine.

La deuxième étape est de travailler le contenu du PEDT. Nous espérons le terminer en décembre 2013. Les PEDT se passeront après les heures de cours, de 15 h 45 à 17 heures. Ils seront de trois heures par semaine.

Monsieur le Maire

Précise que c'est un sujet délicat dont il faut suivre l'évolution. Personne n'ignore que l'UMP lance une campagne nationale afin de destabiliser la mise en œuvre de cette réforme dans la Ville de Paris. Cependant deux anciens ministres de l'Éducation nationale, Monsieur DARCOS et Monsieur FERRY, viennent de déclarer qu'ils étaient d'accord avec la réforme.

Cela pour mettre en exergue que les fondamentaux de la réforme sont bons, mais c'est la mise en application qui peut poser problème.

Madame MARCHAND

Ajoute que le fond du problème est l'organisation. D'autant que certains spécialistes considèrent que la demi-journée aurait dû être ajoutée le samedi matin.

Monsieur le Maire

Indique que le cumul des mandats est parfois une bonne chose. En effet, si le Ministre ou ceux qui l'entourent avaient été des conseillers municipaux, des adjoints, etc, ils auraient mieux compris la complexité des choses à notre niveau.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur CHAUSSET
ENVIRONNEMENT ET DEPLACEMENTS****2013-129 ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS AVENUE DE L'ARGONNE
(CHEMIN DE PAGNEAU / ALLEE DU TOURNESOL) - CONVENTION AVEC FRANCE
TÉLÉCOM - AUTORISATION****Monsieur CHAUSSET**

Indique qu'il s'agit de signer une convention avec France Télécom pour l'enfouissement des réseaux dans le cadre des travaux de voirie qui vont être réalisés : avenue de l'Argonne.
La Ville participe à hauteur de 2 732 euros et France Télécom de 2 021,97 euros.
Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur MARGNES
CULTURE - COMMUNICATION ET RELATIONS INTERNATIONALES****2013-130 ACTION CULTURELLE : PROGRAMMATION - ARTS VIVANTS ET ARTS
VISUELS****Monsieur MARGNES**

Indique qu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions pour l'achat de deux animations dans les domaines des arts vivants et des arts visuels.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-131 MEDIATHEQUE - PROGRAMMATION CULTURELLE - 2013 / 2014**Monsieur MARGNES**

Rappelle les animations culturelles à la Médiathèque qui sont répertoriés dans le tableau, joint.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013-132 GESTION DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE - DESAFFECTATION
ET VENTE - AUTORISATION****Monsieur MARGNES**

Précise qu'il s'agit de se séparer de certains ouvrages, un peu usagés, afin de les remplacer par des nouveaux. Ils seront vendus un euro. Les lecteurs attendent cette opération avec impatience. Les invendus seront confiés à des associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013-133 ADHESION A L'ASSOCIATION "LE PRIX DES INCORRUPTIBLES" -
AUTORISATION**

Monsieur MARGNES

Indique que c'est l'adhésion à l'association " le prix des incorruptibles". C'est un concours dans le domaine de la jeunesse, pour un montant de 26 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013-134 JUMELAGES ET RELATIONS INTERNATIONALES : DEPLACEMENT D'UNE
DELEGATION A KAOLACK (SENEGAL) EN OCTOBRE 2013 - AUTORISATION**

Monsieur MARGNES

Explique que la Ville de Mérignac a reçu une invitation émanant du Maire de Kaolack afin de participer à un séminaire international sur le thème des villes durables du Sud, avec l'association des maires francophones.

Il est proposé d'envoyer un élu à Kaolack. Cela sera l'occasion de faire un point sur les opérations liées au poste de santé.

Monsieur le Maire

Souligne qu'au prochain Conseil sera présent le représentant de l'AIMF afin de restituer cette opération importante et marquante dont la Ville peut être fière.

Monsieur GIRARD

Souhaite qu'une délégation composée au moins d'un élu de chaque groupe puisse faire ce déplacement.

Monsieur le Maire

Admet avoir dit qu'il faudrait faire une délégation représentative du Conseil. Il reconnaît que cette promesse n'a pas été tenue. C'est un défi à relever.

Il en appelle au prochain Maire qui se trouve probablement dans cette salle. En effet, si celui-ci tient toutes ses promesses et s'il en est d'accord et bien il y aura une délégation pluraliste à Kaolack.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Madame CASSOU-SCHOTTE
COHESION SOCIALE ET URBAINE**

**2013-135 ADHESION AU RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS -
AUTORISATION**

Madame CASSOU-SCHOTTE

Indique que la Maison des Associations a plus de 10 ans. Elle est composée d'une équipe de quatre agents chargée d'accueillir, d'accompagner et de soutenir la venue de toutes les associations, des bénévoles et des petites associations.

Mérignac compte plus de 400 associations.

Elle se charge, aussi, d'organiser le forum des associations qui cette année a été particulièrement réussi et d'animer le Conseil Local de la vie associative. Toutes ces actions requièrent des compétences.

Cela nécessite aussi une mise à jour de tout ce qui se passe dans le mouvement associatif.

L'adhésion au réseau national des Maisons des Associations nous paraît opportune et pertinente pour continuer d'être au plus près des associations de Mérignac.

Il est donc proposé l'adhésion de la Ville de Mérignac à ce réseau qui permet au personnel et aux élus de pouvoir participer deux fois par an aux échanges entre les différentes Maisons des Associations de France. L'objectif est de communiquer, de s'enrichir et d'inventer de nouveaux moyens pour accompagner ces associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-136 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION - LE PUZZLE - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION

Madame CASSOU-SCHOTTE

Indique que dans le cadre de la réhabilitation des Pins, un équipement a été construit sur la place du Vercors afin de pouvoir proposer des actions de proximité aux habitants du quartier de Capeyron et plus particulièrement de cette zone.

Tout équipement public mis à la disposition d'une association nécessite et exige une convention de partenariat et une convention de mise à disposition avec l'association qui en aura la gestion.

Il s'agit du Centre Social du Puzzle. Cela lui permettra de développer ses actions dans ces nouveaux locaux. Également, elle pourra proposer des activités comme l'accompagnement à la scolarité, l'accueil de ses nouveaux habitants, initier et développer des projets avec eux.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-137 PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : CONVENTION AVEC CAP SCIENCES EN PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE, LA REGION AQUITAINE ET BORDEAUX AQUITAINE AERONAUTIQUE ET SPATIAL (BAAS) - AUTORISATION

Madame CASSOU-SCHOTTE

Explique qu'il s'agit d'une convention qui permet de poursuivre ce partenariat avec ces différentes institutions et associations. Elle précise qu'on peut s'en féliciter.

En effet, vient de se dérouler la semaine mondiale de l'espace du 4 au 10 octobre avec une exposition à la Poudrerie. La SNPE a d'ailleurs ouvert ses portes aux étudiants pour la première fois. Ce samedi à Beaudésert sont venus des familles, des étudiants, des entreprises, des responsables, des bénévoles d'associations et des fusées. Ces animations sont possibles grâce à ce partenariat. Prochainement une classe découverte sera créée pour des activités techniques et scientifiques et plus particulièrement de l'air et de l'espace.

Des établissements scolaires, écoles et collèges de Capeyron et Jules Ferry participent très régulièrement à toutes les actions. Ces activités sont menées par Cap Sciences, le Rectorat ainsi que par la mission locale. L'objectif est de susciter des vocations, de développer des départs d'insertion de publics en grande difficulté afin de les orienter vers les métiers de l'aéronautique.

La mission locale a permis de réaliser de nombreuses visites d'entreprises à de jeunes demandeurs d'emploi afin de les réconcilier avec ce secteur.

Cette convention est là pour continuer et renouveler ces actions.

Monsieur le Maire

Souligne que c'est un excellent travail mené méthodiquement. Il ne peut que déboucher vers des vocations et de l'emploi.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Madame SAINT-MARC
JEUNESSE ET SPORT LOISIRS****2013-138 ESPACE JEUNES : TARIFS DES SEJOURS ET ACTIVITES - AUTORISATION****Madame SAINT-MARC**

Indique que par délibération du 25 mai dernier le Conseil Municipal a approuvé l'ouverture d'un " Espace Jeunes " au centre Ville et en a fixé les tarifs d'inscription.

Dans ce cadre, des journées ou des séjours de plusieurs jours sont proposés aux adhérents. Ils pourront travailler l'autonomie, la prise d'initiatives, la découverte culturelle, artistique ou sportive.

La préparation d'un séjour permet de mettre en place une pédagogie active. Elle permet aux jeunes d'organiser leurs loisirs et de s'investir dans la recherche de ressources pour cofinancer ce séjour.

Ces séjours sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion. Ils sont régis par un projet pédagogique et un règlement intérieur. Cela implique une participation financière des bénéficiaires. Comme le précisait le dispositif fixé dans cette délibération, les participations seront en fonction de la nature des activités.

Les activités à la journée ont un coût d'un à cinq euros. Pour les séjours, le tarif journalier dépend du quotient familial. Il s'échelonne de 12,75 € à 25 €

Monsieur le Maire

Précise que cet espace Jeunes répond aux diverses attentes de chacun.

Madame SAINT-MARC

Souligne que cet espace répond tout à fait aux attentes des jeunes. Ils nous disent à quel point ils sont attachés à cette maison. Ils ont travaillé cet été pour la décorer et l'aménager. Ils se sont investis pleinement.

Cela répond aussi à ce qui se passe au centre Ville, notamment à la Médiathèque. Les usagers et le personnel sont satisfaits de cette création.

Depuis le début du mois de septembre, ce sont des jeunes du Lycée qui arrivent. Cela crée aussi une mixité.

Elle précise qu'est attendu un animateur en contrat d'avenir d'ici quelques semaines.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013-139 PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE EN ACTION (PEJA) - ACCUEIL D'UN
JEUNE EN SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN - AUTORISATION****Madame SAINT-MARC**

Indique qu'ici nous sommes dans le Programme Européen Jeunesse en Action. La Ville souhaite, par l'intermédiaire de son Bureau Information Jeunesse, le BIJ, encourager des projets autour de la citoyenneté et de la mobilité en Europe.

Il est proposé d'accueillir un jeune pour une durée de dix mois à partir du mois d'octobre. C'est une jeune fille Allemande. Elle est arrivée la semaine dernière.

La mission sera d'organiser des échanges interculturels au sein du BIJ et en lien avec l'ensemble des acteurs sociaux et culturels du territoire.

En contrepartie, la Ville prend en charge l'hébergement de cette jeune fille à Bourran. Cet accueil est assuré par l'association "Technowest Logement Jeunes " dans ses nouvelles structures et financé par le PEJA.

Il est donc proposé de décider l'accueil d'un jeune dans ce cadre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec cette association afin d'assurer l'hébergement de cette jeune fille.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-140 SERVICE CIVIQUE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA MISSION LOCALE TECHNOWEST (MLT) - AUTORISATION

Madame SAINT-MARC

Explique que depuis 2011, la Ville a conclu avec la mission locale, agréée par l'Agence Nationale du Service Civique, des conventions de mise à disposition de jeunes volontaires dans le cadre de cette mission.

Ce dispositif national concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ils sont engagés pour une durée de huit mois à raison de 20 à 35 heures hebdomadaires. Leurs actions portent sur les thèmes de la santé, de la culture, de l'accompagnement scolaire ou encore du développement durable.

Au cours de leur service, ces jeunes sont suivis par un tuteur. Ils sont accompagnés dans leur démarche post-service par le BIJ.

Compte tenu de la pertinence de ce dispositif, tant auprès des jeunes qu'auprès des structures d'accueil. Il est proposé d'accueillir huit nouveaux jeunes et de signer, une nouvelle convention de mise à disposition, avec la mission locale Technowest.

Le Conseil Municipal peut donc décider d'autoriser l'accueil de ces huit jeunes volontaires dans ce cadre. Également d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Monsieur GUILLEMBET ACTION SOCIALE - EMPLOI ET INSERTION

2013-141 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES STRATEGIES D'INSERTION DE TECHNOWEST - AVENANT - AUTORISATION

Monsieur GUILLEMBET

Présente une délibération qui concerne le renouvellement, jusqu'en 2014, du partenariat entre la Ville de Mérignac et l'Association pour le Développement des Stratégies d'Insertion.

Il rappelle la fonction de cette association créée avec les huit communes de Technowest qui sont Saint Médard en Jalles, le Haillan, le Taillan, St Jean d'Illac, Blanquefort, Bruges et le Bouscat. Cette association porte aujourd'hui le plan local d'insertion et de l'emploi.

Cette structure suit des publics en très grande difficulté en matière d'insertion par l'emploi. Cette stratégie permet à cette association d'aller vers d'autres publics que ceux fragilisés.

Il s'agit, donc, de renouveler cette convention.

Il profite de cette délibération pour saluer les performances du PLIE, Plan Local d'Insertion et de l'Emploi grâce à l'ADSI. Le PLIE dont on parle peu mais qui suit un grand nombre de personnes en grande difficulté pour l'insertion professionnelle.

En effet, près de 400 Mérignacais sont suivis. Ils sont 1 200, depuis trois ans, à avoir bénéficié d'un accompagnement prolongé pour la recherche d'un emploi à Mérignac. Le taux de réussite est de 50 % qui, au regard des profils, est un bon résultat. Cette contrainte est imposée par l'Europe.

Outre les performances, il salue la gestion du PLIE en matière de Fonds Social Européen. Notamment, quand on connaît les difficultés de gestion et les contrôles successifs qui s'amoncellent. Quatre contrôles ministériels ont été effectués l'année dernière. Un cinquième a également été réalisé par la Commission Européenne de Bruxelles. Quatre personnes sont venues la semaine dernière à Mérignac. Rien n'a été relevé. Il salue aussi son efficacité qui tient à la fois à l'implication et à la cohésion des élus de la commission du PLIE au-delà de tout clivage politique.

Monsieur le Maire

Souligne que cette association est parfaitement conduite par Monsieur GUILLEMBET. Il fédère et permet d'avoir d'excellents résultats dans une matière particulièrement difficile et complexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-142 RELAIS DES SOLIDARITÉS - REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTIONS DE SERVITUDE - AUTORISATION

Monsieur GUILLEMBET

Indique que le Relais des solidarités arrive en phase opératoire, les travaux sont quasiment achevés. Il pense qu'il sera en état de fonctionnement en fin d'année. Il ne reste plus qu'à finaliser les derniers éléments administratifs comme son règlement de fonctionnement qui a été travaillé avec l'ensemble des associations. Il est très détaillé, contrairement aux écrits parus dans Mérignac Magazine.

Cette opération a nécessité de nombreuses concertations, plus de trente réunions, au cours de ce mandat afin d'en préparer son ouverture.

Cette délibération porte à la fois sur l'acceptation du règlement. Elle concerne aussi une convention de servitude avec des riverains. En effet, ils bénéficiaient d'une servitude sur le terrain communal pour qui les services municipaux ont présenté un nouveau projet et ont souscrit à cette convention.

De plus une convention de servitude a été signée avec ERDF pour le déplacement d'un coffret électrique.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Madame GASPAR PETITE ENFANCE

2013-143 DYNAMIQUE ESPOIR BANLIEUE 2013 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MERIGNAC ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE - AUTORISATION

Madame GASPAR

Rappelle que la crèche "les couleurs de mon enfance" dans le quartier du Burck, conduit, depuis son ouverture, une dynamique d'inscriptions dans ce quartier.

Dans ce cadre, un projet soutenu par la CAF de la Gironde "Dynamique Espoir Banlieue" vise à organiser l'accueil des jeunes enfants, dans une logique d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle pour des familles qui sont en situation de précarité dans ce quartier.

Ce dispositif, avec ses bons résultats, apporte la possibilité à des femmes d'accéder à l'insertion professionnelle. Il permet aussi d'accroître le nombre de places pour les enfants afin de leur donner l'accès à un accueil collectif avant l'entrée en maternelle. Aussi, il facilite l'intégration des enfants en développant l'accès à la culture grâce à l'antenne de la Médiathèque dans ces mêmes locaux.

Des passerelles sont mises en place avec l'école. Elles donnent la possibilité aux enfants d'avoir des demi-journées à l'école et à la crèche.

Après trois ans d'expérimentation, le projet de la Ville a été retenu par la CAF. Il a pour but de consolider cette expérience et de mieux analyser l'impact positif.

Dans ce cadre-là, et après une première évaluation, la CAF a proposé de poursuivre le maintien de cette action avec un financement de 50 000 euros pour l'année 2013.

La délibération permet d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CAF pour ce dispositif.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-144 LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE MERIGNAC ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LA GIRONDE - AUTORISATION

Madame GASPAR

Précise que cette délibération porte sur la régularisation d'une convention signée avec la MSA, Mutualité Sociale Agricole de la Gironde, dans le cadre du financement des lieux d'accueil "enfants/parents" pour le deuxième semestre 2012.

Il s'avère que la MSA a modifié ses règles d'attribution d'une subvention pour ses lieux d'accueil.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur PRADELS
NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ECO-CONSTRUCTION**

2013-145 COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2012 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES JALLES DE LANDE A GARONNE (S.I.J.A.L.A.G) - INFORMATION

Monsieur PRADELS

Présente le rapport d'activité 2012 du Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne. Il concerne treize communes. Ce Syndicat réalise des travaux en régie et en externe sur les Jalles pour que les cours d'eau soient correcteurs. Il entretient ces cours d'eau, réalise des études sur la continuité écologique de ces cours et des suivis de la qualité de l'eau.

À ce propos, un accord est passé avec l'Aéroport de Bordeaux Mérignac pour le suivi de la qualité de rejet des eaux. De façon à ne pas se retrouver dans une situation conflictuelle comme cela a pu être le cas avec d'autres entreprises.

Il étudie la faune et la flore afin de conserver correctement les données initiales. Il participe aussi à l'entretien des digues afin qu'elles ne soient pas abîmées par des lapins ou d'autres animaux nuisibles qui peuvent se nicher à l'intérieur.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-146 RESEAU DE RADIOCOM TETRA : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ACQUISITION DE TERMINAUX ET ACCESSOIRES - AUTORISATION

Monsieur PRADELS

Indique que RADIOCOM TETRA est un réseau de communication que nous avons rejoint depuis un certain temps. Il permet aux agents municipaux de pouvoir communiquer entre eux afin d'éviter l'utilisation des téléphones portables.

Il est proposé à Monsieur le Maire de signer cette convention afin de réaliser la constitution d'un réseau d'achat entre les huit communes et la CUB et ainsi, grouper les achats du matériel de ce réseau.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE Monsieur TRIJOLET
SPORT - EQUIPEMENT ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

2013-147 ACTUALISATION DES TARIFS D'ACCES AUX INSTALLATIONS SPORTIVES -
AU 1er JANVIER 2014 - AUTORISATION

Monsieur TRIJOLET

Présente l'actualisation des tarifs d'accès pour le Stade Nautique, le Tennis de la Roseraie, les grands terrains, les salles de sport, les associations extérieures à Mérignac et le complexe Daniel Colombier pour le Trinquet.

Il est proposé d'adopter ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2014. Il précise qu'ils sont quasiment stables.

Monsieur Joël GIRARD

Précise que son groupe vote "pour" la stabilité des tarifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-148 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MERIGNAC
HANDBALL (MHB) - AVENANT N°1 - AUTORISATION

Monsieur TRIJOLET

Indique qu'il est proposé de faire une avance sur les subventions 2014 de 30 000 euros. Elle est demandée par l'association Mérignac Handball pour des besoins de trésorerie, qui souhaite bénéficier d'une avance sur cette subvention 2014 qui leur est allouée.

Monsieur GIRARD

Souligne qu'il vote cette délibération mais il fait part de son inquiétude. En effet, si les activités physiques et sportives sont essentielles, dans notre Ville, à la formation et à la santé de l'être humain, elles contribuent, aussi, à son épanouissement social, physique et mental.

À ce sujet, il met en exergue le rôle des bénévoles qui ne comptent pas leur temps et se sentent menacés par faute de moyens.

Nous observons une baisse du budget du sport de 9 %. Pour comparer, ce sont 230 millions d'euros pour le budget de l'État et 420 millions d'euros par Canal+ à la ligue Nationale de football pour le droit de diffuser deux matchs hebdomadaires de Ligue 1.

Pour 86,5 millions d'euros misés quotidiennement par la Française des Jeux en ligne. Seuls 8,2 millions d'euros sont consacrés au sport pour tous. Il est difficile effectivement de faire moins et mieux. C'est d'autant plus vrai que l'essentiel d'un soutien au sport pour tous repose sur les communes. Les associations sont enrôlées dans une règle d'or du pacte budgétaire et vont perdre 2,4 milliards de dotations de l'État.

Nous ne pouvons pas accepter cette situation qui contribue à limiter l'accès à la pratique sportive des jeunes et des enfants.

Monsieur PRADELS

Rappelle que notre commune est tout à fait orientée vers le soutien au sport de base et au sport pour tous. En effet, nous avons le label "sport pour tous " depuis 5 ans.

La politique sportive de la Ville est tournée essentiellement vers le soutien associatif, des dirigeants et des bénévoles.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-149 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (E.T.A.P.S) - AUTORISATION**Monsieur TRIJOLET**

Indique que cette délibération concerne les éducateurs territoriaux, les ETAPS du service des sports. Ils sont mis à disposition auprès de dix structures, cinq clubs sportifs, trois structures d'animation et deux centres spécialisés.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-150 GYMNASSE DU COLLEGE DE CAPEYRON / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - AUTORISATION**Monsieur TRIJOLET**

Explique que depuis la construction du gymnase du collège de Capeyron pour lequel la Ville avait abondé dans le financement des travaux pour en retour bénéficier de l'utilisation de cet équipement sportif pendant des périodes non scolaires.

Comme tous les ans nous signons la convention d'utilisation de ce gymnase.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-151 STAGES SPORTIFS - ACTUALISATION DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2014**Monsieur TRIJOLET**

Indique que cela concerne l'actualisation des stages sportifs qui sont proposés par le service des sports et encadrés par les éducateurs territoriaux de ce service.

Il apporte une modification car les inscriptions ont déjà commencé pour le prochain stage de la Toussaint. Cette actualisation n'est pas effective au 1^{er} octobre 2013 mais au 1^{er} janvier 2014 avec un maintien de ses tarifications.

ADOPTE A LA MAJORITE - ABSTENTIONS : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/UDI/GE/DLR et Apparentés - Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac"

**DELEGATION DE Monsieur ANZIANI
FINANCES ET INNOVATION****2013-152 GARANTIE DE L'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX "AQUITANIS" POUR LA CONSTRUCTION DU FOYER JEUNES TRAVAILLEURS "JEAN FERRAT" - AUTORISATION**

Monsieur ANZIANI

Indique que la société AQUITANIS va construire 20 logements pour les jeunes travailleurs. Pour un coût de 415 000 euros. Cette somme est contractée par deux prêts auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, qui nous demande de les garantir. Ce sont des prêts d'une longue durée et d'un taux très faible, sans risque pour la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2013-153 COLLOQUE "L'INDUSTRIE DE LA DEFENSE ET HAUTE TECHNOLOGIE" ORGANISE PAR L'INSTITUT DES RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATEGIQUE (IRIS) - PARTICIPATION

Monsieur ANZIANI

Explique que c'est un évènement important. IRIS est un institut d'une grande notoriété et d'une reconnaissance de grandes compétences.

Il n'organise pas beaucoup de colloques et jamais sur le thème de la Défense et de la haute technologie. Il a décidé de nous le consacrer. C'est, donc, un double évènement.

D'abord, car c'est le premier colloque de cette nature d'IRIS et deuxième point car ils s'organisent toujours à Paris. Il souligne qu'après Nantes, la Ville de Mérignac est choisie pour ce colloque.

C'est un hommage très important car il reconnaît le rôle de Mérignac en matière d'Aéronautique et de Défense. C'est très symbolique de leur engagement.

Il se tiendra au Pin Galant le 22 novembre 2013 et sera ouvert au public.

De nombreux d'acteurs de la chaîne de l'industrie aéronautique et de la recherche à la maintenance y seront accueillis.

Ces débats se feront sous forme de "table ronde". Le coût est de 67 000 euros dont 55 % sont pris en charge par les organisateurs comme DASSAULT, THALES et les autres grands groupes. Et 45 % se répartissent entre le Conseil Régional, la CUB et la Ville de Mérignac. Pour notre Ville le coût est de 10 000 euros.

Il précise que pour une telle promotion de notre Ville, il ne faut pas hésiter à autoriser cette délibération.

Madame MELLIER

Elle revient sur ce colloque dont l'attente est : « *de mieux communiquer sur ce que représentent les industries de défense et de haute technologie afin de développer son attractivité et de conforter sa place de Capitale régionale de l'aéronautique* ».

L'axe essentiel de ce colloque est la Défense. Pour autant, notre région ne se limite pas à ce seul aspect.

Le secteur de la construction aéronautique et spatiale, hors défense, occupe 13 000 salariés dans une trentaine d'établissements.

Pourquoi consacrer ce colloque au seul secteur de la défense ?

Est-ce comme l'indique le rapport d'information du Sénat de 2012/2013 sur la défense européenne pour : « *consolider l'industrie de Défense en France face à la tentation de nos partenaires européens de mettre l'accent sur le volet civil de la gestion des crises et cela face à l'appel du conseil européen de décembre consacré à ces questions de Défense* » ?

Madame MELLIER pose la question et pense que ce n'est pas étranger. La présence d'un responsable de la défense d'Italie et du Royaume-Uni aux côtés d'Air France et de l'Agence Européenne mais aussi des grands groupes tels que EADS, SAFRAN, THALES, DASSAULT, confirme l'enjeu européen.

À cet égard, le rapport du Sénat stipule : « *laisser les industriels procéder eux-mêmes aux regroupements qui s'imposent et de regretter que le projet d'EADS se soit brisé sur l'écueil des intérêts nationaux* ».

L'industrie de la défense est certes en pleine mutation. Le contexte européen et international est profondément modifié. La disparition d'une menace militaire en Europe est clairement identifiée. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de menace par ailleurs, mais cela relève d'un débat national.

Ces questions, de dimension nationale et européenne, relèvent de la politique nationale. Elles ne peuvent être réservées à une poignée de décideurs. Ces questions doivent être abordées par l'ensemble des citoyens.

Certes dans la délibération, il est indiqué que les élus locaux pourront y participer. Nous avons effectivement pris connaissance de cette réponse. Mais pouvons-nous nous limiter à cette présence ?

C'est l'avenir des salariés de ce secteur dont il s'agit et l'avenir des PME de notre région.

Tous ceux qui créent les richesses, par leurs connaissances et leurs savoir-faire, ne seront pas présents. Sans eux, pas de Rafale, pas d'innovation technologique.

Pouvons-nous penser qu'un colloque de cette dimension se tienne sans la présence des salariés et des représentants syndicaux ?

Ces absences notoires ne sont pas un bon signe. Elle espère que des signes seront envoyés à l'organisateur afin qu'il modifie son comportement.

Il est demandé aux collectivités de participer au financement, alors que la rentabilité financière des grands groupes est en forte progression et que les dividendes distribués aux actionnaires sont insolents. Les organisateurs peuvent effectivement financer l'ensemble de ce colloque. C'est pour cette raison que son groupe ne va pas voter cette délibération.

Elle souligne que les 10 000 euros seraient plus utiles à l'action sociale.

Monsieur MILLET

Indique que lorsqu'il s'agit d'évoquer un pôle industriel qui représente autant d'emplois et de braquer les projecteurs sur Mérignac, son groupe est tout à fait disposé à mettre 10 000 euros.

Il ajoute que c'est une somme raisonnable vu l'enjeu pour notre commune, pour la métropole et pour l'industrie concernée.

Monsieur CHAUSSET

Insiste sur le fait qu'il semble essentiel que les salariés ou les représentants syndicaux soient présents à un moment ou à un autre à ce colloque, même de façon officielle.

Madame RECALDE

Elle partage l'intérêt pour notre commune, plus globalement, pour notre territoire grâce à l'organisation de ce colloque avec IRIS pour lequel un gros travail a été réalisé.

Il existe dans ce territoire un "ADN" pour notre commune, "une grappe" autour de l'aéronautique civile et militaire.

Il est important de pouvoir considérer que ce travail est effectué. Cette réflexion a été menée avec les grands groupes, les PME et l'ensemble de ceux qui constituent avec leurs salariés, la base industrielle et technologique de Défense de notre pays.

Le monde de la Défense représente 4 000 entreprises et presque 400 000 emplois.

C'est une chance pour Mérignac d'organiser ce colloque d'envergure internationale et européenne en vue de la préparation du prochain Conseil Européen qui aura lieu au mois de décembre sur ce thème.

C'est pour la Ville, une belle opportunité. L'ensemble des habitants et des salariés, de ce territoire, de cette commune et de cette circonscription, le savent.

Les organisations syndicales sont auditionnées par la commission du Sénat ou de l'Assemblée Nationale. Les patrons des industries et les PME sont très actifs dans notre région.

Sans l'ensemble de ces acteurs, rien ne serait possible avec ce dynamisme qui continue d'animer le monde de l'aéronautique. Il faut nous féliciter de l'organisation de ce colloque prochainement.

ADOPTE A LA MAJORITE - CONTRE : Groupe communiste

2013-154 FONDS DE DOTATION MERIGNAC MECENAT - RAPPORT D'ACTIVITE 2011 / 2012 - COMMUNICATION

Monsieur ANZIANI

Indique pour mémoire que cela fait plus de deux ans que la Ville a créé le Fonds de Dotation Mérignac Mécénat. C'était une grande innovation. Il consiste à capter des financements privés pour financer des actions avec des retombées pour l'ensemble de la Ville. Il vous est rendu compte de cette première année. Il a été récolté, avec le soutien de Daniel MARGNES, 10 000 euros dont 5 000 euros d'ERDF et 5 000 euros de David GALLETZOT. Ils vont être redistribués pour une exposition et pour un chantier.

Il restera 3 000 euros. Ils seront débloqués dès que le Relais des solidarités ouvrira.

Ce mécénat continuera et Monsieur ANZIANI espère, pour l'année prochaine, arriver à la somme de 24 000 euros.

PAS DE VOTE.